

Le fondateur d'À-Vie-Forme honoré par l'Assemblée nationale

Jean-Yves Langlois

Toute une surprise attendait, le 22 novembre dernier, le fondateur des clubs de marche des Formidables de Sainte-Julie et des Vigoureux de Varennes, M. Fernand Rainville. En effet, ce dernier s'est vu décerner par le député d'Iberville, M. Jean Rioux, la médaille de l'Assemblée nationale du Québec. La distinction visait à souligner les dix ans de fondation du réseau À-Vie-Forme.

Pour le principal intéressé, la soirée du 22 novembre risque de rester à jamais gravée dans sa



Les Formidables de Sainte-Julie lors d'une séance de réchauffement.

mémoire. En effet, c'est lors d'un souper destiné à fêter les dix ans d'existence du réseau que M. Rainville a été honoré. Il convient de souligner que jusqu'à la dernière minute, son entourage lui avait caché qu'il était récipiendaire de la médaille et que le député Jean Rioux venait le soir même le décorer. « Mon cœur s'est mis à battre rapidement. Je ne comprenais pas pourquoi on me décernait un tel honneur », raconte le principal intéressé. Toutefois, pour le député Rioux, l'engagement de M. Rainville depuis les dix dernières années justifie amplement l'honneur qu'il reçoit. « En vous remettant la médaille de l'Assemblée nationale du Québec, ici ce soir, je me fais le porte-parole de l'ensemble du gouvernement qui tient

à souligner votre passion pour l'activité physique. La médaille, c'est notre façon de vous dire merci », explique le député.

Soulignons que la soirée a également donné lieu à différentes présentations et spectacles évoquant l'historique du club. Plusieurs membres dont ceux de Sainte-Julie et de Varennes y ont été de leur prestation. Les Formidables de Sainte-Julie se sont particulièrement illustrés pour l'occasion avec leur interprétation du « blues du marcheur ».

Profondément touché tant par l'honneur décerné que par la reconnaissance de son entourage qui a ourdi ce « complot », M. Rainville s'est dit plus que jamais déterminé à poursuivre ses activités. « Je

suis content, car la médaille que j'ai obtenue rejillit aussi sur l'ensemble des membres du réseau. » Ce dernier invite, par ailleurs, les autres régions du Québec à se constituer un réseau semblable au sien. « Qui sait ? Un jour nous pourrions peut-être créer un réseau provincial », ajoute-t-il.

Fondé en 1993 par M. Fernand Rainville, le réseau À-Vie-Forme compte aujourd'hui une vingtaine de clubs de marche sur la Rive-Sud de Montréal. S'adressant à tous, les clubs de marche offrent un encadrement sécuritaire pour la pratique de la marche en groupe. Chaque séance est précédée d'un réchauffement. De plus, le déroulement de l'activité permet à chacun d'y aller à son propre rythme.



M. Rainville recevant la médaille de l'Assemblée nationale des mains de M. Jean Rioux.



Les Vigoureux de Varennes en pleine action.

Appel de dossiers

Prix à la création artistique en région du Conseil des arts et des lettres du Québec

Le Conseil montréalais de la culture et des communications (CMCC) est heureux de s'associer, pour une deuxième année, au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) afin de remettre le « Prix à la création artistique en région ». Ce prix, accompagné d'une bourse de 5 000 \$, récompense le travail des artistes résidant en Montérégie.

Les professionnels du théâtre, de la musique, de la chanson, de la danse, des arts du cirque, des arts multidisciplinaires, de la littérature, des arts visuels, des arts médiatiques, des métiers d'art et de la recherche architecturale sont invités à soumettre leur candidature.

Les artistes intéressés à participer à ce concours sont priés de s'informer des critères d'ad-

missibilité et des modalités de mise en candidature auprès du CMCC, au numéro de téléphone (450) 651-0694, poste 224. Il est important de signaler que les artistes éligibles auront déjà reçu une bourse du CALQ ou auront déjà obtenu, depuis 1994, une commande d'œuvres dans le cadre des programmes du 1%. Par ailleurs, le concours est ouvert à tous les artistes admissibles, indépendamment de leur inscription comme membre du CMCC.

Le nom du lauréat sera dévoilé au cours du 5Art7 « De la politique culturelle au contrat de ville », le 25 février 2004.

Les artistes désirant soumettre leur candidature doivent faire parvenir leur dossier avant

le vendredi, 23 janvier 2004, à 17h :

Prix à la création artistique en région du Conseil des arts et des lettres du Québec

Conseil montréalais de la culture et des communications au 305, rue Saint-Jean à Longueuil (Québec), J4H 2X4

Le CMCC est soutenu financièrement par le ministère de la Culture et des Communications du Québec. Il reçoit également un appui financier du Mouvement Desjardins. La conférence « 5Art7 » du 25 février 2004 est commanditée par Hydro-Québec et par monsieur Jean-Marc Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et ministre responsable de la Montérégie.



Maurice Goyette
PONTIAC • BUICK • GMC

1623, Route 132
Varennes

en collaboration avec

Tim Hortons
Varennes



Service de navette gratuite
(450) 652-3933

sous la présidence d'honneur de
M. Louis Jazzar Jr.

**Le vendredi 19 décembre 2003
de 13 h à 20 h**

**Emballlez-vous
pour la vie!**

DONNEZ DU SANG. DONNEZ LA VIE.

**Mécanique de
remorques de camion**

NOUVEAU!

DES OUTILS POUR L'EMPLOI

Vous voulez intégrer rapidement le marché du travail ?
Vous aimez diagnostiquer et réparer des équipements mobiles ?
Vous voulez apprendre un métier en demande ?

La Commission scolaire des Trois-Lacs,
en collaboration avec
Emploi-Québec,
vous offre cette formation qui répond à vos besoins !

Calendrier de la formation : 2 février 2004 au 6 août 2004
Rythme de formation : 30 heures/semaine

Critères d'admissibilité :

- ✓ Avoir 18 ans et plus
- ✓ Avoir obtenu les unités de 3^e secondaire ou l'équivalent
- ✓ Répondre aux conditions d'Emploi-Québec, notamment : avoir quitté les études régulières depuis au moins 24 mois (sauf exception) et satisfaire à l'une des conditions suivantes : être prestataire de l'assurance-emploi (ou l'avoir été au cours des 3 dernières années ou des 5 dernières années dans le cas de congé parental ou de maternité), ou être prestataire de l'assistance-emploi (Sécurité du revenu), ou être sans revenu de source publique et sans emploi (sauf exception)
- ✓ La priorité sera accordée aux personnes résidant sur le territoire des CLE de la Montérégie (formation régionalisée)

Pour information :
Madame Lyne Laplante
au (450) 455-9311, poste 7228

Emploi
Québec

COMMISSION SCOLAIRE
DES TROIS-LACS